

Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 30 août 2013

Nombre de conseillers en exercice : 12

Présents : M. Claude GIRARD, M. Hubert PELLETEY, M. Marc LAUDIE (arrive à 20H50 au point 3), M. Pascal GEHANT, M. MONPOINT Christophe, M. Gilles COURBOT , M. Norbert JOMARD, M. Jean-Pierre MONDOLONI, M. Jean-Paul MORGEN, M. Guy BARRALON.

Absent excusé : Mme Marie-Claire DEBUISSON donne procuration à M. Claude GIRARD

Absent non excusé : M. Michel GARCIA

Secrétaire de séance : M. Christophe MONPOINT

Informations diverses de M. le Maire :

- rencontre avec Monsieur le secrétaire général de la Préfecture
- projet activité sportive
- vide-greniers le 01/09/13

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du PV du 28 juin et du 5 juillet 2013
- 2 – Personnel ouverture de poste
- 3 – Finances : admission en non valeur
- 4 – Syndicat intercommunal de la Fourrière : adhésion d'une commune
- 5 – Questions et informations diverses

1 - Approbation PV de la séance du 28/06/2013 et du 05/07/2013

M. le Maire soumet au vote le procès-verbal de la réunion du 28 juin et 05 juillet 2013.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le procès-verbal du 28 juin et du 05 juillet 2013.

2 – Personnel ouverture de poste

M. le Maire expose : le CDD de l'agent mis en place pour renforcer l'équipe aux services périscolaires et durant l'Accueil de Loisirs, ne peut plus être renouvelé au delà de trois années. Il rappelle que la commune a pris en charge les frais financiers concernant la première partie de son BAFA afin de répondre aux exigences de la DDCSPP concernant le personnel encadrant. Pour que cette personne conserve ce poste deux solutions peuvent être envisagées soit :

- créer un poste à raison de 8 heures hebdomadaires jusqu'au départ en retraite de la Directrice, date à laquelle il faudra envisager son remplacement, sachant que pendant la première année, la personne est stagiaire avant de pouvoir être titularisée.
- ou établir un recrutement par le Centre de Gestion.

M. Hubert Pelletay, responsable des services périscolaires, informe les élus que la personne concernée vient de lui signaler juste avant le conseil, qu'elle n'est plus intéressée pour poursuivre ses activités au sein des services périscolaires.

Devant l'urgence de trouver un remplaçant qualifié pour 8 heures par semaine, une demande sera adressée auprès du Centre de Gestion.

3 – Finances : admission en non valeur

M. le Maire expose : nous avons reçu une demande émanant du trésorier pour classer deux dettes en non-valeur représentant un total de 204,60 € concernant :

- une dette de 16,00 € datant de 2009 (pour les services périscolaires)
- une dette de 188,60 € datant de 2010 (pour la médiathèque)

Le trésorier nous demande comme régulièrement d'un point de vue budgétaire d'annuler des écritures pour des impayés. Il nous signale qu'il n'a pu procéder au recouvrement des deux dettes malgré les recherches engagées. La non-valeur n'éteint pas la dette, les poursuites restent possible après admission en non-valeur.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, refuse de classer cette dette en non-valeur.

4 – Syndicat intercommunal de la Fourrière : adhésion d'une commune

M. le Maire expose : la commune de Morvillars a sollicité son adhésion au sein du syndicat de la Fourrière. Le Comité du syndicat est favorable à cette adhésion, les communes membres du syndicat doivent également se prononcer.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte, l'adhésion de la commune de Morvillars au sein du Syndicat intercommunal de la Fourrière.

5 – Questions et informations diverses

- M. le Maire informe les élus qu'il a rencontré le Secrétaire Général de la Préfecture.

Lors de cet entretien, il a évoqué les difficultés qu'il rencontre pour l'enlèvement de véhicules sur le domaine public. La commune ne possède pas de délégation pour l'exploitation d'un service de fourrière automobile. La procédure de délégation de service public étant lourde et coûteuse, Monsieur le Secrétaire Général, suggère à la commune à faire appel ponctuellement aux services de gendarmerie, et de faire enlever les véhicules par des fourrières agréées. Si le volume d'interventions devait devenir plus important, la délégation de service public devrait alors être envisagée.

M. le Maire a également fait part à M. le Secrétaire Général de son mécontentement face aux difficultés qu'il rencontre avec les services chargés de l'instruction des dossiers d'urbanisme. Suite à des erreurs récurrentes sur le suivi de certains dossiers : délais non respectés, erreur de zonage, non prise en compte de l'avis du maire... certains dossiers ne sont pas traités convenablement et peuvent avoir une fragilité juridique..

M. le Maire informe qu'il a adressé un courrier au responsable des services de la DDT, avec copie de ce courrier à Monsieur le Préfet, lui faisant part des erreurs commises par les services instructeurs et des problèmes qu'il rencontre depuis 2010.

M. Jean-Paul MORGEN expose qu'il rencontre également des difficultés avec les services de la DDT, il est toujours en attente de réponse sur certains dossiers.

L'état se désengage progressivement de ses compétences sur les collectivités locales. M. le maire a suggéré à plusieurs reprises au sein de la CAB la création d'un service instructeur. La DDT a confirmé qu'elle ne fournirait plus ce service aux communes membres d'un EPCI de plus de 10 000 habitants, ce qui est le cas de Denney.

- M. le Maire a été informé d'un projet de création d'une activité boxe Française à Denney , il recevra prochainement les demandeurs afin d'en envisager les modalités.

- Rappel : le vide-greniers aura lieu le dimanche 1^{er} septembre, M.le Maire fait appel aux bénévoles.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h30, il laisse la parole aux personnes présentes dans la salle.

Les délibérations sont détaillées et consignées sur le registre des délibérations. Ce registre peut être consulté en mairie.